

### ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### Un guide pour la diffusion des données publiques (open data)

... ou, plus précisément, un " *guide pratique de la publication en ligne et de la réutilisation des données publiques* ". Ce guide a été élaboré par la commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et la Cnil, en association avec Etalab, service du Premier ministre chargé de coordonner et de mettre en œuvre la stratégie de l'État dans le domaine de la donnée. Les champs de compétences des rédacteurs permettent de comprendre de prime abord quels sont les deux enjeux principaux du thème abordé : **un premier enjeu lié à l'obligation de diffusion de la donnée publique et un deuxième autour de la protection des données personnelles.**

Autrement dit, ce guide a vocation à aider les administrations à satisfaire à leurs obligations en matière de diffusion et de réutilisation, tout en protégeant les personnes de la diffusion d'informations personnelles les concernant.

[" Guide pratique de la diffusion en ligne et de la réutilisation des données publiques \(" open data "\) ", cnil.fr](#)

### FINANCES - MARCHES PUBLICS

#### Un rappel sur la nature du contrôle du comptable public sur les opérations de l'ordonnateur

Les comptables publics (en particulier auprès des collectivités locales), qui ne sont pas des agents territoriaux mais de l'État, exercent la double fonction de caissier et de payeur et ont pour mission, notamment, de vérifier la régularité des dépenses de l'administration. Autrement dit, leur rôle consiste à vérifier que les dépenses soient correctement imputées et justifiées au regard de la loi. La différence se fait alors parfois ténue entre le rôle de contrôle de la régularité et celui de contrôle de la légalité.

Les chambres régionales des comptes, quant à elles (ainsi que la Cour des comptes) ont pour mission de contrôler tant les ordonnateurs que les comptables publics dans l'exercice de leurs missions. **C'est à l'occasion de litiges entre celles-ci et les comptables publics, ou les organismes publics qu'elles contrôlent, que le juge administratif est parfois conduit à tenter de déterminer la limite entre le contrôle de la régularité et celui de la légalité.**

Ainsi, la Haute Juridiction a récemment donné raison à la Cour des comptes contre le comptable de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ; elle a en effet considéré que le contrôle défaillant du comptable sur les pièces justifiant le versement d'une prime de mobilité à certains agents de l'office engageait la responsabilité de celui-ci. La difficulté du contrôle dans cette affaire résultait de la complexité et la diversité des textes applicables pour déterminer la liste des pièces justificatives de la dépense.

[Landot É., " Comptable public : un contrôle de légalité, NON. Mais un contrôle de cohérence, OUI ", Le blog juridique du monde public, 20 novembre 2019](#)

#### De l'obligation de motiver une déclaration sans suite d'une procédure de passation d'un marché public

Une réponse ministérielle publiée le 12 septembre 2019 est l'occasion de rappeler la règle qui préside à l'édition de la décision administrative relative à la commande publique.

En se fondant sur les récentes dispositions du code de la commande publique, qui reconduisent sur ce point le droit existant auparavant, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités

territoriales redit qu'une décision de classement sans suite doit être motivée auprès des candidats au marché. **Il rappelle également qu'un tel défaut de motivation est susceptible de vicier non seulement la décision de classement, mais aussi la procédure de passation d'un nouveau marché fondée sur l'annulation de la procédure précédente.**

[Réponse ministérielle n° 09994, JO Sénat, 12 septembre 2019](#)

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### 1 agent sur 4 de la fonction publique territoriale est un contractuel en 2017

Sur **1,97 millions d'agents de la fonction publique territoriale, 25 % sont contractuels** (en comptant les contrats aidés, collaborateurs de cabinets, assistants maternels et familiaux, les apprentis) selon l'analyse des bilans sociaux des collectivités territoriales de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

**Parmi les contractuels, 77 % relèvent de la catégorie C, 11 % de la catégorie B et 9 % de la catégorie A, des proportions similaires à celles des fonctionnaires.** En revanche, les contractuels sont plus souvent des femmes (67 %) et ils sont plus fréquemment embauchés dans **les communes ou leurs établissements publics**.

58 % des contractuels occupent un emploi non permanent et 42 % sont dans un emploi permanent. Les agents en emploi permanent ont majoritairement un CDD (79 %). Le **départ du contractuel** s'explique principalement par une fin de contrat (65 % des départs), à l'accès au statut de fonctionnaire (22 %) et à des démissions (9 %).

[Büsch F., Mainguené A., " Fin 2017, un peu plus de deux contractuels de la FPT sur cinq occupent un emploi permanent Exploitation nationale des bilans sociaux au 31 décembre 2017 ", BIS Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 138, Septembre 2019](#)

### Collectivités locales, employeurs publics locaux : comment lutter contre la précarité de ses agents ?

Les chiffres les plus fréquemment retenus concernant le nombre de travailleurs pauvres en France [proviennent d'une étude de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale de 2007-2008](#) ; en fonction des critères et des définitions retenus, **les travailleurs pauvres en France seraient entre 1,5 et 1,7 millions** (en 2005). Le monde de la fonction publique territoriale n'échappe pas au phénomène et la Gazette Santé Social propose de passer en revue **différentes actions menées par des collectivités locales pour aider leurs agents en difficultés financières**.

On soulignera que, notamment pour des questions de sécurité juridique et de transparence financière, les solutions externes au traitement des difficultés doivent être privilégiées au moyen de partenariats avec des *" intervenants institutionnels et associatifs locaux "*. L'article renvoie utilement à une [étude réalisée par les élèves administrateurs territoriaux en 2011](#).

[Parnaudeau M., " Lutter contre la précarité financière du personnel ", La Gazette Santé Social, 24 octobre 2019](#)

## PAUVRETE - PRECARITE

### Situation d'illettrisme et travail à l'heure du numérique : comment agir ensemble ?

Un adulte sur dix en Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve en grande difficulté pour lire ou écrire, en outre, la moitié est en emploi. Lire et écrire sont devenus des savoirs indispensables, quel que soit le secteur professionnel.

L'essor du numérique complique encore cette situation. L'Insee indique que près de 17 % de la population française est en situation d'illectronisme en 2019 (Voir VigInfo n° 77).

Face à ces constats, le **Centre Ressources Illettrisme** (Cri) de la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, spécialiste reconnu dans le domaine invite les professionnels à réfléchir à cette question. Parmi les intervenants, Pascal Moulette, maître de conférences en sciences de gestion présentera **les coûts cachés de l'illettrisme en entreprise**. La journée de réflexion aura lieu le **Mardi 10 décembre 2019** de 9h00 à 17h00 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Elle est soutenue par la Direccte Paca.

[Cliquer ici pour vous inscrire \(inscription gratuite et obligatoire\)](#)

**Le tabac : le premier facteur de risque de mortalité évitable en Europe**

En 2016, **22 % de la population de 15 ans ou plus fume dans le monde.**

D'après l'institut national d'études démographiques, l'**Europe** est la région du monde où la fréquence du tabagisme apparaît la plus forte : la mortalité précoce des fumeurs (c'est-à-dire 6 à 10 ans plus tôt que la moyenne) est deux à trois fois plus élevée que celle des non-fumeurs, en particulier entre 30 et 69 ans.

En 2014 en moyenne, par rapport aux non-fumeurs, l'**espérance de vie des fumeurs est raccourcie de 2,7 ans et celle des fumeuses de 1,0 an. Les taux de mortalité des femmes et des hommes dus au tabac sont proches.**

[Janssen F., " L'influence du tabac sur la mortalité en Europe ", Population & Société n° 571, Ined, Novembre 2019](#)